

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1389

7 juillet 2007

### SOMMAIRE

3Nations S.A. ....	66667	LaSalle UK Property Company III S. à r.l. .....	66653
Am Bann 4, Société Immobilière ....	66658	Lëtzebuergesch AngschtStéierungenHël- lef a Selbsthëllef .....	66659
Arcelor Mittal Sourcing .....	66638	Lexser S.A. ....	66651
Argon S.A. ....	66643	Luxstream II SA .....	66640
Bathmann S.A. ....	66631	Luxstream I S.A. ....	66640
Brait S.A. ....	66627	Makana S.A. ....	66633
Britanny Investment .....	66629	Matterhorn Capital Europe Real Estate S.A. ....	66645
Chiu Ming S.A. ....	66658	MGE Hamburg S.à r.l. ....	66665
Cogemo S.A. ....	66657	MGE Moscow S.à r.l. ....	66666
DHP Press S.A. ....	66633	MG Naples Investor S.à r.l. ....	66657
East-West United Bank S.A. (Banque Unie Est-Ouest) .....	66668	MJS Holding .....	66636
E Investment S.A. ....	66672	Moda Brand Holding S.A. ....	66627
Euroholding Fashion S.A. ....	66626	Oliver Holdings S.A. ....	66630
European Communication and Transports S.A. ....	66633	Orphee S.A. ....	66671
Financière de l'Alzette S.A. ....	66629	PPS Buitenland S.A. ....	66636
Flexalux Holding S.A. ....	66653	PPS Nederland S.A. ....	66638
Gramano S.A. ....	66633	Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l. .....	66667
Green European Venture Capital S.A. ...	66631	Research Coordination For Education & Teaching, S.à.r.l. ....	66641
Griffin Investments Partners Holding S.à r.l. ....	66665	Sestante 1 S.à r.l. ....	66668
Hamilton Holding S.A.H .....	66629	Shanks Lux S.A. ....	66661
Interstyle Holding S.A. ....	66626	Sinex Investment S.A. ....	66660
Janek Holding S.A. ....	66630	Specials Fund .....	66627
Jobe Holding S.à r.l. ....	66660	Support Science Europe S.à r.l. ....	66658
Julius Baer (Luxembourg) S.A. ....	66666	The Golden King's Club Sàrl .....	66667
Julius Baer Multibond Advisory .....	66666	Torsch Financière S.A. ....	66660
Julius Baer Multicooperation Advisory ...	66664	Toys Investment S.A. ....	66632
Julius Baer Multiselect Advisory .....	66664	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A. .....	66656
Julius Baer Multitrading Advisory .....	66672	Unit Investments S.A. ....	66630
Julius Baer Strategy Fund Advisory .....	66672	V2I Holding S.A. ....	66626
Kent Inter Holding S.A. ....	66632		
Kent Investment Holding S.A. ....	66632		
Kinetron S.A. ....	66664		
La Luxembourgeoise .....	66657		

**Interstyle Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 40.556.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 juillet 2007 à 11.30 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007069100/4790/18.

---

**V2I Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 65.378.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 juillet 2007 à 16.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007069101/4790/18.

---

**Euroholding Fashion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 42.772.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 juillet 2007 à 11.30 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007069102/4790/18.

---

**Moda Brand Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 66.431.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *26 juillet 2007* à 14.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007069103/4790/18.

---

**Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.396.

Shareholders of SPECIALS FUND are invited to attend an

**ORDINARY GENERAL MEETING**

to be held extraordinarily at the registered office, on *25 July 2007* at 2 p.m. to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. Nomination of Mr James Wilmot-Smith as new Director of the Sicav.
2. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the ordinary general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part or to be represented at the Ordinary General Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2007069647/755/19.

---

**Brait S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 13.861.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of share owners of the company will be held at the registered office of the company, 180, rue des Aubépines, L-1145, Grand Duchy of Luxembourg on Wednesday, *25 July 2007* at 2.30 p.m. for the following purposes:

*Agenda:*

**A. Ordinary business**

1. To ratify and confirm the payment of an interim dividend on 27 November 2006;
2. To receive and adopt the reports of the directors, statutory auditor and independent auditors for the year ended 31 March 2007;
3. To receive and adopt the statutory financial statements of the company and the consolidated financial statements of the group for the year ended 31 March 2007;

4. To grant discharge to the directors, officers and the statutory auditor in respect of the execution of their mandates to 31 March 2007;  
The directors, officers and the statutory auditor of the company are appointed by the company with a one-year mandate, in terms of the company's articles and Luxembourg Law. It is customary practice to discharge the directors, officers and the statutory auditor from their mandate at the annual general meeting, prior to their reappointment to office for the following year. The discharge of the mandate does not affect the obligations and liability of the directors, officers and statutory auditors in respect of their duties while in office.
5. To re-elect the following directors for a further term of office in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation:
- Mr AC Ball
  - Mr PAB Beecroft
  - Mr JE Bodoni
  - Mr AC Campbell
  - Mr BI Childs
  - Mr JA Gnodde
  - Mr ME King
  - Mr RJ Koch
  - Mr AM Rosenzweig
  - Mr CJ Tayelor
  - Mr HRW Troskie
  - Mr SJP Weber
  - Mr PL Wilmot
6. To receive and act on the statutory nomination of the statutory auditor and the independent auditor for a term of one year ending at the annual general meeting in 2008;
7. To allocate the company's profits;  
In terms of Luxembourg Law, the company is required to transfer to a legal reserve a minimum of 5% of the unconsolidated net earnings for each financial year until the reserve equals 10% of its issued share capital. The legal reserve is not available for distribution, except upon dissolution of the company.
8. To approve the declaration and payment of a final dividend for the year ended 31 March 2007 of 10,39 US cents per share and 73,94 cents per share for the share owners registered on the South African register (to be paid on 13 August 2007 to those share owners appearing on the share register as at 10 August 2007).
9. To renew the authority granted to the company to purchase its own shares subject to the following limitations;
- 9.1 unless a tender offer is made to all share owners on the same terms and except in case of an emergency where the purchase is carried out to avoid a material loss which the company would otherwise incur, each purchase shall be made through a stock exchange on which the shares in the company are regularly traded and the purchase price shall not exceed 5% above the average market value for the shares on all stock exchanges on which the ordinary shares are listed and have traded for the 10 (ten) business days before the purchase;
  - 9.2 if purchases are by tender, tenders must be available to all share owners alike; and
  - 9.3 the maximum number of shares that may be repurchased pursuant to this authority shall not exceed 10% of the issued share capital of the company from time to time.
- This authority shall not extend beyond 18 (eighteen) months from the date of this annual general meeting but shall be renewable for further periods by resolution of the annual general meeting of the share owners from time to time.
- B. Special business
10. To renew, in terms of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the listing requirements of the Luxembourg Stock Exchange, London Stock Exchange and JSE Limited, the authority granted to the board, subject to the terms of the Articles of Incorporation, to issue further ordinary shares to be delivered to participants under the group's share incentive schemes, without reserving for the existing share owners a preferential subscription right to subscribe to the shares issued, subject to the following limitations:
- 10.1 that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting but shall be renewable for further periods by resolution of the annual general meeting of the share owners from time to time; and
  - 10.2 that, the price at which such an issue of ordinary shares will be made in terms of this authority, be based on the weighted average market price of the ordinary shares as determined over the 7 (seven) days prior to the date of issue on all stock exchanges on which the ordinary shares are listed and have traded during that period.

*By order of the board of directors.*

19 June 2007.

ME King  
Chairman

Note: Any share owner may, in writing, appoint a proxy, who need not be a share owner, to represent him at any general meeting. Any company, being a share owner, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised

officer or may authorise in writing such person as it thinks fit to act as its representative at the meeting subject to the production to BRAIT S.A. of such evidence of authority as the board may require. The instrument appointing a proxy, and the written authority of a representative, together with evidence of the authority of the person by whom the proxy is signed (except in the case of a proxy signed by the share owner), shall be deposited at the registered office of the company or a transfer office, two clear business days (in the Grand Duchy of Luxembourg or the jurisdiction where the relevant transfer office is located) before the time for the holding of the meeting or adjourned meeting (as the case may be) at which the person named in such instrument proposes to vote. No Instrument appointing a proxy shall be valid after the expiration of twelve months from the date of its execution.

A form of proxy is enclosed with this annual report, the completion of which will not preclude a share owner from attending and voting at the meeting in person to the exclusion of any proxy appointed.

Référence de publication: 2007069107/1017/88.

---

**Britanny Investment, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 22.404.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *26 juillet 2007* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007069648/534/15.

---

**Hamilton Holding S.A.H, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 8.180.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *23 juillet 2007* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 21 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007062533/795/15.

---

**Financière de l'Alzette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 54.285.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *26 juillet 2007* à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007069649/29/22.

---

**Oliver Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.053.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 23 juillet 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire tenue le 21 mai 2007 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007062535/795/15.

---

**Unit Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on July 19, 2007 at 9.30 a.m. at the registered office with the following:

*Agenda:*

- To suppress the second paragraph of Article 6 of the Articles of Association:  
«The office of director shall be unremunerated».

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2007065050/755/15.

---

**Janek Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 15.356.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 juillet 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Il est formé une société anonyme holding, sous la dénomination de JANEK HOLDING S.A.  
La société a son siège social à Luxembourg.  
La société est constituée pour une durée illimitée.»
2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Conversion du capital social de la société en euros, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 99.157,41 (quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents) représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.
4. Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la conversion du capital social en euros.
5. Suppression de l'article 8 des statuts.
6. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mars à 11.00 heures.»
7. Divers.

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer sur les points de l'ordre du jour. Si le quorum n'était pas atteint, une 2<sup>ème</sup> Assemblée portant sur ces points devra être convoquée. Les résolutions pour être valables devront réunir les 2 tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007066846/795/28.

---

**Green European Venture Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.091.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *16 juillet 2007* à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire,
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
8. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007066849/29/23.

---

**Bathmann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.154.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *16 juillet 2007* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2007.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007067118/1023/16.

---

**Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 61.570.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *16 juillet 2007* à 14.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire,
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007066850/29/21.

---

**Kent Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 20.505.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *16 juillet 2007* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit :

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007066851/29/19.

---

**Toys Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la Société TOYS INVESTMENT S.A. qui se tiendra le *17 juillet 2007* à 11.00 heures à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration concernant les exercices se clôturant aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006;
2. Rapport du commissaire aux comptes concernant les mêmes exercices;

3. Approbation des bilans, des comptes de profits et pertes et des annexes aux comptes sociaux arrêtés aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006;
4. Décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes;
5. Affectation des résultats;
6. Décisions à prendre aux sens de l'article 100 de la Loi fondamentale;
7. Divers.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Sterzi / F. Docchio

Référence de publication: 2007066895/1142/23.

---

**European Communication and Transports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.374.

---

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le *16 juillet 2007* à 9.00 heures au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006,
3. Affectation du résultat,
4. Dissolution éventuelle de la société suivant l'article 100 de la loi,
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007066869/803/17.

---

**Gramano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.826.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *17 juillet 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2007.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007067117/1023/17.

---

**Makana S.A., Société Anonyme,  
(anc. DHP Press S.A.).**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 95.210.

---

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DHP PRESS S.A., ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich, R.C.S Luxembourg section B numéro 95.210, constituée suivant acte

reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, le 16 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 949 du 16 septembre 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anouar Belli, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Tina Jadin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Talmas, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination sociale en MAKANA S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Suppression et remplacement des deux premiers alinéas de l'objet social et modification conséquente de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet au Grand Duché du Luxembourg et à l'étranger:

Le développement sous forme de création ou d'acquisition, des affaires de presse et de services, et des activités connexes, et relevant notamment des domaines suivants:

Edition, publication, diffusion de revues, de livres, de journaux, de lettres d'information, d'annuaires;

Communication, publicité, marketing direct, télémarketing, promotion des ventes, organisation d'événements;

Information et formation, organisation de séminaires, de journées d'études, de salons professionnels;

Services et conseils aux entreprises notamment en matière de gestion, de marketing, d'informatique;

Edition, publication, diffusion de bases de données sur tout support, notamment écrit, télématique ou oral (renseignements téléphoniques);

Et généralement, toutes les opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

3.- Transfert du siège social à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts.

4.- Modification des pouvoirs de signature engageant la société et de l'article 5 alinéa 6 des statuts.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en MAKANA S.A.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la 1<sup>ère</sup> résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAKANA S.A.»

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> des statuts restent inchangés.

### Troisième résolution

L'assemblée décide la suppression, le remplacement des deux premiers alinéas de l'objet social et en conséquence décide que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet au Grand Duché du Luxembourg et à l'étranger:

Le développement sous forme de création ou d'acquisition, des affaires de presse et de services, et des activités connexes, et relevant notamment des domaines suivants:

Edition, publication, diffusion de revues, de livres, de journaux, de lettres d'information, d'annuaires;

Communication, publicité, marketing direct, télémarketing, promotion des ventes, organisation d'événements;

Information et formation, organisation de séminaires, de journées d'études, de salons professionnels;

Services et conseils aux entreprises notamment en matière de gestion, de marketing, d'informatique;

Edition, publication, diffusion de bases de données sur tout support, notamment écrit, télématique ou oral (renseignements téléphoniques);

Et généralement, toutes les opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

### Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer son siège social actuel de 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort à sa nouvelle adresse 83, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

### Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la 4<sup>ème</sup> résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Cette société aura son siège social à Luxembourg»

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> des statuts restent inchangés.

### Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature engageant la société en donnant à l'article 5 alinéa 6 des Statuts la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature individuelle de la personne déléguée à la gestion journalière, ou par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne déléguée à la gestion journalière.»

Les autres alinéas de l'article 5 des statuts restent inchangés.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont entièrement à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Belli, T. Jadin, S. Talmas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2007. Relation: EAC/2007/4977. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007064364/272/115.

(070067873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**MJS Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 118.222.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 1938 du 16 octobre 2006.

*Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2007*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société MJS HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 5 mai 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Acceptation de la démission de la société UHY FIBETRUST S.à.r.l., avec siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

2 ° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de cinq ans:

- FIDUCIAIRE FIBETRUST Sciv., ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MJS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063821/6449/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**PPS Buitenland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 113.142.

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PPS BUITENLAND S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg section B numéro 113.142, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 647 du 29 mars 2006 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Melanie Fernandez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente et une (390.331) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle au 2<sup>ème</sup> jeudi d'avril.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer désormais au 2<sup>ème</sup> jeudi d'avril.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 7. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 14.00 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

**Suit la traduction anglaise:**

In the year two thousand six, on the eleventh of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PPS BUITENLAND S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 113.142, incorporated by deed dated on 18 November, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 647 of 29 March 2006; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Benoît Lejeune, employe in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Melanie Fernandez, employee in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Arnaud Schreiber, employee in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the thirty-nine million thirty-three thousand one hundred Euro (EUR 39,033,100.-) represented by three hundred ninety thousand three hundred and thirty-one (390,331) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Change of the date of Annual general shareholders' meeting to the second Thursday of April.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to change the date of Annual general shareholders' meeting in order to set it on the second Thursday of April.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 7. Annual general shareholders' meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Thursday of April at 14.00 o'clock.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Signé: B. Lejeune, M. Fernandez, A. Schreiber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2006, vol. 438, fol. 47, case 10. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063778/242/87.

(070067069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Arcelor Mittal Sourcing, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.577.

—  
*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 avril 2007*

1. L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Luc Weirich, administrateur démissionnaire.

Elle décide de nommer Monsieur Alain Gilniat, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, administrateur en remplacement de Monsieur Luc Weirich. Monsieur Gilniat achèvera le mandat de Monsieur Weirich, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2009.

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pierre Peters, commissaire démissionnaire.

Elle décide de nommer Monsieur Georges Nick, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, commissaire en remplacement de Monsieur Pierre Peters. Monsieur Nick achèvera le mandat de Monsieur Peters, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2009.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour extrait conforme

A. Gobber

Le Président

Référence de publication: 2007063882/571/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**PPS Nederland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.140.

—  
L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PPS NEDERLAND S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg section B numéro 113.140, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 636 du 28 mars 2006 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Mélanie Fernandez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les vingt-neuf mille quatre cent soixante-treize (29.473) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle au 2<sup>ème</sup> jeudi d'avril.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer désormais au 2<sup>ème</sup> jeudi d'avril.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 7. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

**Suit la traduction anglaise:**

In the year two thousand six, on the eleventh of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PPS NEDERLAND S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 113.140, incorporated by deed dated on 18 November, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 636 of 28 March 2006; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Benoît Lejeune, employee in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Mélanie Fernandez, employee in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Arnaud Schreiber, employee in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the twenty-nine thousand four hundred and seventy-three (29,473) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Change of the date of Annual general shareholders' meeting to the second Thursday of April.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to change the date of Annual general shareholders' meeting in order to set it on the second Thursday of April.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 7. Annual general shareholders' meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Thursday of April at 15.00 o'clock.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Signé: B. Lejeune, M. Fernandez, A. Schreiber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2006, vol. 438, fol. 47, case 9. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063779/242/86.

(070067066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Luxstream I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 87.298.

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXSTREAM I S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C Luxembourg section B numéro 87298, constituée suivant acte reçu le 25 avril 2002, publié au Mémorial Recueil C numéro 1103 du 18 juillet 2002 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 31 juillet 2003, publié au Mémorial C n ° 1000 du 29 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Melanie Fernandez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle au 1<sup>er</sup> jeudi d'avril.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer désormais au 1<sup>er</sup> jeudi d'avril.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 13. §1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois d'avril à 17 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Lejeune, M. Fernandez, A. Schreiber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2007, vol. 438, fol. 47, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063780/242/44.

(070067062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Luxstream II SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 88.321.

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXSTREAM II S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg section B numéro 87298, constituée suivant acte reçu le 27 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro

1391 du 25 septembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés par acte du du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 11 du 6 janvier 2004 et du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C n° 221 du 11 mars 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Mélanie Fernandez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle au 1<sup>er</sup> jeudi d'avril.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer désormais au 1<sup>er</sup> jeudi d'avril.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 13. §1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois d'avril à 16.30 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Lejeune, M. Fernandez, A. Schreiber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2006, vol. 438, fol. 47, case 8. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007063781/242/46.

(070067063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Research Coordination For Education & Teaching, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.093.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MANAGEMENT & ECONOMY FOR TEACHING, sis L-1331 Luxembourg; 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par son gérant Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, demeurant à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante, es qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre

1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant au conseil et à la dispense de formations ainsi qu'à l'organisation de cours et de séminaires.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de RESEARCH COORDINATION FOR EDUCATION & TEACHING, S.à.r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession entre associés, la valeur d'une part est, au accord contraire des parties, calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 12.** Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 13.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 14.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Souscription et libération*

Les deux cent cinquante (250) parts ont toutes été souscrites par MANAGEMENT & ECONOMY FOR TEACHING, S.à r.l., préqualifiée,

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (1.300,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, demeurant à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

3.- Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg; 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-L. Camuzat, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007. Relation: LAC/2007/ 5566. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007065107/230/118.

(070068711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

---

#### **Argon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.104.

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARGON S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93.104, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, remplacé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 587 du 28 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1369 du 12 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia Delfini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille neuf cent six (2.910) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Rapport du commissaire aux comptes.
- 2.- Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Mise en liquidation de la société.
- 5.- Nomination d'un liquidateur.
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver les bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2006.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Giordano Cremonese, demeurant à I-Fonzaso (BL), Via Marconi, 79.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, S. Delfini, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007. Relation: LAC/ 2007/5831. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063782/242/70.

(070066933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Matterhorn Capital Europe Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.063.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of April.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. Mr Simon Conway, company director, born in Brighton (United Kingdom) on November 15, 1967, residing at Higwood Hill, London NW7 4HA, United Kingdom,

2. Mr Anthony Lyons, company director, born in Stoke Newington on October 6, 1947, residing at 25 Bracknell Gardens, Hampstead London NW3,

both here represented by Mr. Stéphane Hepineuze, private employee, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

By virtue of two proxies given on April 2, 2007, which, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of MATTERHORN CAPITAL EUROPE REAL ESTATE S.A.

The corporation may have one shareholder or several shareholders. For so long as the corporation has a Sole Shareholder, the corporation may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the corporation.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

## **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by seven hundred (700) class «A» shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each and three hundred (300) class «B» shares with a par value of thirty-one euro (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## **Title III.- Management**

**Art. 6.** For so long as the corporation has a Sole Shareholder, the corporation may be managed by a Sole Director only. Where the corporation has more than one shareholder, the corporation shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the corporation. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. They may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

When a legal person is appointed as a director of the corporation, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Nevertheless, the first managing director and the first chairman of the board may be appointed by the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

## **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

## **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Friday of May at 1.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Transitory dispositions*

- 1) The first business year shall begin on the day of Incorporation of the company and shall end on December 31st, 2007.
- 2) The first annual general meeting will be held on 2008.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties declared to subscribe to the issued shares as follows:

1. Mr Simon Conway, prenamed: three hundred . . . . .	300 class «B» shares
2. Mr Anthony Lyons, prenamed: seven hundred . . . . .	700 class «A» shares
Total: one thousand . . . . .	1,000 shares

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euro (1,900.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:
  - Mr. Cédric Raths, private employee, born in Bastogne on April 9, 1974 in Belgium with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
  - Miss Ana Dias a Portuguese National born at Rio de Moinhos Penafiel (Portugal) on July 12, 1968, holder of passport with number R434295 and with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg
  - Mr Matthijs Bogers, companies director, born in Amsterdam (The Netherlands), on 24 November 1966, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor; his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 33.065.

4.- The registered office of the company is established at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

5.- The general meeting appoints Mr. Matthijs Bogers prenamed, managing director, pursuant to Article 10 of the Articles of Incorporation.

He is authorized to conduct the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management and he it has full power to bind the company by his individual signature for matters of daily management.

6. The general meeting appoints Mr. Matthijs Bogers prenamed, as Chairman of the board.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, he signed with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Simon Conway, directeur des sociétés, né à Brighton (UK) le 15 novembre 1967, demeurant à Highwood Hill, Londres NW7 4HA, UK,

2. Monsieur Anthony Lyons, directeur des sociétés, né à Stoke Newington, le 6 octobre 1947, demeurant au 25 Bracknell Gardens, Hampstead Londres NW3.

Tous deux ici représentés par Monsieur Stéphane Hepineuze, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 2 avril 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MATTERHORN CAPITAL EUROPE REAL ESTATE S.A.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## Titre II: Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par sept cents (700) actions «A» d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune et trois cents (300) actions «B» d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III: Administration

**Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, selon le cas ou par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué et le premier président du conseil peuvent être nommés par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## Titre IV: Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Simon Conway, prénommé: trois cents . . . . .	300 actions «B»
2. Monsieur Anthony Lyons, prénommé: sept cents . . . . .	700 actions «A»
Total: mille . . . . .	1.000 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
  - Monsieur Cédric Raths, employé privé, né le 9 avril 1974 en Belgique, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
  - Mme Ana Dias né à Rio de Moinhos Penafiel le 12 juillet 1968 au Portugal avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
  - Monsieur Matthijs Bogers, directeur des sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays Bas) avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 33.065.

4. Le siège social de la société est fixé à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

5.- L'Assemblée nomme M. Matthijs Bogers, préqualifié administrateur-délégué de la société, en vertu de l'article 10 des statuts.

Il a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa signature individuelle.

6. L'Assemblée nomme M. Matthijs Bogers, préqualifié en tant que président du conseil d'administration.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Hepineuze, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, Relation: LAC /2007/6848. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007064773/202/332.

(070068151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

### **Lexser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 102.570.

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEXSER S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.570, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1110 du 4 novembre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2005, dont une expédition a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 18 août 2005 (N<sup>o</sup> de dépôt L050074740.5) en vue de la publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

Modification de l'article 5 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

#### *Unique résolution*

L'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.**

5.1. Le capital souscrit de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par mille actions (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

5.2. Droit de préemption en cas de transfert de valeurs mobilières

5.2.1. Transferts librement réalisables

Sous réserve de l'information préalable du président du conseil d'administration de la société ou son successeur désigné, (ci-après nommé «le mandataire») qui en informera à son tour les actionnaires et la société, les transferts suivants pourront être librement réalisés:

- tout transfert à une/des sociétés faisant partie du même groupe que le cédant;
- tout transfert par un actionnaire, personne physique, au profit de ses héritiers en ligne directe ou de son conjoint à la suite de son décès.

5.2.2. Transferts donnant lieu à l'exercice du droit de préemption

(1) Sous réserve des stipulations de l'article 5.2.1. ci-dessus, les actionnaires se consentent réciproquement un droit de préemption sur les valeurs mobilières qu'ils détiennent ou viendront à détenir dans les conditions du présent article 5.2.2. Chacun des actionnaires s'oblige, en cas de transfert, à proposer les valeurs mobilières faisant l'objet du transfert en priorité aux autres actionnaires.

(2) A cet effet, le cédant notifiera le projet de transfert au mandataire en indiquant:

- l'identité du cédant,
- le nombre de valeurs mobilières dont le transfert est projeté,
- les noms ou dénominations du ou des bénéficiaires du transfert projeté ainsi que leurs adresses ou siège sociaux,
- le prix ou la valeur retenue pour l'opération,
- les conditions de paiement ainsi que toute justification sur la réalité et les termes du projet de transfert.

Le mandataire en informera tous les autres actionnaires dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la notification de cession, en reprenant les informations énumérées ci-dessus.

(3) Chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption, dans un délai de trente jours à compter de la date de la notification du projet de transfert adressée aux actionnaires par le mandataire en notifiant au mandataire le nombre de valeurs mobilières dont il souhaite se porter acquéreur.

Si plusieurs actionnaires souhaitent se porter acquéreur d'un nombre de valeurs mobilières excédant le nombre de valeurs mobilières offertes, lesdites valeurs mobilières seront réparties entre eux, les rompus éventuels étant attribués à la fraction la plus élevée et en cas d'égalité de fraction par tirage au sort. Dans le cas où certains actionnaires s'abstiendraient d'exercer la faculté de préemption qui leur est accordée, leur abstention profiterait aux autres actionnaires, au prorata des actions de capital de la société détenues par chacun d'eux et dans la limite de leurs demandes.

(4) Il est expressément convenu que le mandataire pourra, le cas échéant, réduire les délais stipulés ci-dessus si les actionnaires lui ont fait connaître leurs décisions avant les termes prévus au présent article.

En outre, le mandataire pourra remplacer la procédure visée ci-dessus par la réunion de tous les actionnaires en assemblée générale ou par l'accord écrit de chaque actionnaire.

(5) En cas de contestation sur le prix des valeurs mobilières faisant l'objet d'un transfert, celui-ci sera déterminé par un expert. L'expert sera nommé par le président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, l'autre partie dûment présente ou appelée. Les frais d'expertise seront supportés moitié par le cédant, moitié par le/les actionnaire(s) souhaitant exercer leur droit de préemption.

(6) Le droit de préemption ne peut valablement s'exercer que sur la totalité des valeurs mobilières faisant l'objet du projet de transfert.

(7) A défaut d'exercice par les actionnaires de leur droit de préemption, dans les délais prévus, le transfert projeté pourra être réalisé, mais seulement aux prix et conditions contenus dans la notification visée à l'article 5.2.2. (2).»

#### *Estimation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2007, Relation GRE/2007/1731. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007065401/231/92.

(070069033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

**Flexalux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.020.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2007*

*Siège social*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 12, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Conseil d'Administration:*

- L'assemblée prend acte, d'une part de la démission de Madame Sylvie Theisen en sa qualité d'administrateur-délégué de la société et d'autre part, des démissions de Mesdames Sylvie Theisen, Eliane Irthum et Caterina Scotti de leur poste d'administrateur de la société. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- Fons Mangen, réviseur d'entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Carine Reuter, employée privée, 5, rue des champs, L-3332 Fennange
- Jean-Hugues Antoine, comptable, 7, rue de la Sartelle, B-6810 Izel

*Commissaire aux Comptes:*

- L'assemblée prend acte de la démission de M. Fons Mangen de son poste de commissaire aux comptes de la société et décide de nommer M. Dominique Maqua, comptable, 2, rue Grande, B-6767 Torgny comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

*Administrateur*

Référence de publication: 2007064119/750/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06491. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070067821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**LaSalle UK Property Company III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.841.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mr. Raphaël Poncelet, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of LaSalle UK PROPERTY COMPANY III S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.841 (the «Company»), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 944 of September 26, 2005, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on May 8, 2006, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty thousand two hundred and sixty pounds (GBP 40,260.-) so as to raise it from its present amount of four hundred and twenty-seven thousand one hundred and eighty pounds (GBP 427,180.-) up to four hundred and sixty-seven thousand four hundred and forty pounds (GBP 467,440.-) by the issue of two thousand and thirteen (2,013) new shares, and (ii) to create one additional class of shares within the Company by amending Article 6 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation»).

The two thousand and thirteen (2,013) new shares are subscribed by LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The two thousand and thirteen (2,013) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of forty thousand two hundred and sixty pounds (GBP 40,260.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves that the two thousand and thirteen (2,013) new shares shall be issued in one additional class of shares, i.e.: two thousand and thirteen (2,013) Class G shares, such class of shares having the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of a property as follows:

- The two thousand and thirteen (2,013) Class G shares have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at Daikin Unit, Airways, Northavon Park, Midland Way, Thornbury, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation;

#### *Third resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves (i) to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation, (ii) to add one paragraph at the end of Article 6 of the Articles of Incorporation:

(i) the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at four hundred and sixty-seven thousand four hundred and forty pounds (GBP 467,440.-) represented by twenty-three thousand three hundred and seventy-two (23,372) shares of a nominal value of twenty pounds (GBP 20.-) each, issued as follows:»

(ii) the following paragraph will be added at the end of Article 6 of the Articles of Incorporation:

«- two thousand and thirteen (2,013) shares of Class G. The shares of Class G have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property located at Daikin Unit, Airways, Northavon Park, Midland Way, Thornbury, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation.»

#### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 3,400.-

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 59,007.67

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French translation:**

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de LaSalle UK PROPERTY COMPANY III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107 841 (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 944 du 26 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante mille deux cent soixante livres sterling (GBP 40.260,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-sept mille cent quatre-vingts livres sterling (GBP 427.180,-), à celui de quatre cent soixante-sept mille quatre cent quarante livres sterling (GBP 467.440,-), par l'émission de deux mille treize (2.013) parts sociales nouvelles et (ii) de créer une classe d'actions supplémentaire endéans la Société en modifiant l'Article 6 des statuts de la société (ci-après les «Statuts»).

Les deux mille treize (2.013) parts sociales nouvelles sont souscrites par LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les deux mille treize (2.013) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de quarante mille deux cent soixante livres sterling (GBP 40.260,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide que les deux mille treize (2.013) parts sociales nouvelles seront émises dans une catégorie supplémentaire de parts, à savoir deux mille treize (2.013) parts de catégorie G, cette catégorie de parts ayant le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession d'une propriété, comme suit:

- Les deux mille treize (2.013) parts de la catégorie G ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à Daikin Unit, Airways, Northavon Park, Midland Way, Thornbury, conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts.

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide (i) de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, (ii) de rajouter un paragraphe à la fin de l'article 6 des Statuts:

(i) le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent soixante-sept mille quatre cent quarante livres sterling (GBP 467.440,-) représenté par vingt-trois mille trois cent soixante-douze (23.372) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:»

(ii) le paragraphe ci-dessous sera rajouté à la fin de l'article 6 des Statuts:

«- Deux mille treize (2.013) parts de la catégorie G. Les parts de la catégorie G ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété située à Daikin Unit, Airways, Northavon Park, Midland Way, Thornbury, conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 3.400,-

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 59.007,67

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Poncelet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2006, vol. 437, fol. 1, case 6. — Reçu 590,08 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juin 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063784/242/134.

(070066929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

*Liste des signatures autorisées avec effet au 15 mai 2007*

La Banque est engagée par la signature collective à deux, exercée par les Administrateurs, les Membres de la Direction et les Adjoint à la Direction. Les Cadres sont titulaires de la procuration collective à deux. Ils ne peuvent pas signer entre eux.

*Conseil d'Administration:*

Signature collective à 2

Benezra Maurice, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse)

Gisiger Pascal, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse)

Pierfranco de Vita, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse)

Schmitt Alex, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg

*Membre de la direction:*

Signature collective à 2

Guerra Francis

Labranche André (\*)

Silori Tony

Stilmant Eric

Vandenbrande Alphonse

Valori Alberto

*Adjoint à la direction:*

Signature collective à 2

Friden-Steiper Elke

Jovet André

Lassine Philippe

Muller Daniel

Saura Andrea

Sermaize Patrick

Waltregny Véronique

Wolff Nathalie

*Cadre:*

Procuration collective à 2

Ne peuvent pas signer entre eux

Albanese Christophe

Amatucci Maxime

André Thierry

Benzeno Guy

Cortolezzis Consi

Feller Nathalie

Feraud Sylvain

Giunta Carine

Jacob Sabine

Krier Michèle

Liebisch Corinne

Margato Nélia

Mockel Marie-Paule

Ragni Gianluca

Schalik Jean-Pierre  
Thilmany Guy  
Vanwalleghem Mieke  
Watelet Marc

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

M.-P. Mockel / V. Waltregny

(\*) sauf pour l'activité de banque dépositaire

Référence de publication: 2007063786/1670/63.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05451. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**MG Naples Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.966.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 8 mai 2007*

1. Le nombre des gérants a été augmenté de deux à trois.
2. Monsieur Gerhard Graf, né le 1<sup>er</sup> mars 1967 à Eisenstadt (Autriche), demeurant à A-7111 Parndorf, c/o Designer Outlet Strasse, a été nommé comme gérant supplémentaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MG NAPLES INVESTOR S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063853/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Cogemo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 56.196.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063805/3929/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06455. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**La Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 7.074.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

*LA LUXEMBOURGEOISE*

Signature / Signature

*Un Fondé de Pouvoir / Un Administrateur*

Référence de publication: 2007063930/2198/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04518. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Am Bann 4, Société Immobilière, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.605.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

*AM BANN 4, SOC. IMMOB. S.A.*

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2007063926/2198/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04529. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Chiu Ming S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3549 Dudelange, 9, rue de la Rivière.

R.C.S. Luxembourg B 91.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064008/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02798. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Support Science Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.512.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

*Pour SUPPORT SCIENCE EUROPE S.à r.l.*

B. Nasr

*Gérant*

Référence de publication: 2007063927/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04955. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Lëtzebuergesch AngschtStéierungenHëllef a Selbsthëllef, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 89B, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg F 1.002.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2007 a décidé à l'unanimité d'annuler les statuts constitutifs du 5 novembre 1997 ainsi que les changements décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2001 et l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2005, et de les remplacer exclusivement par les nouveaux statuts suivants.

*Préambule*

Le Groupe L.A.S.H. asbl croit en la force d'un groupe d'entraide formé par des bénévoles.

Les personnes ayant souffert d'angoisse, de troubles de panique, de phobie sociale, d'anxiété généralisée, de troubles obsessionnels compulsifs (TOC) ou de tout autre problème lié à l'anxiété, sont en mesure de comprendre et d'aider d'autres personnes dans un groupe d'entraide.

En se rendant dans un groupe d'entraide les personnes concernées brisent l'isolement, le silence et la honte dans lesquels elles ont vécu pendant plusieurs années et se rendent compte qu'elles ne sont plus seules. Elles y trouvent compréhension et chaleur humaine.

Grâce à la force du groupe, elles apprennent à se désensibiliser, à reprendre confiance en eux et retrouvent des habiletés sociales nécessaires pour mieux fonctionner dans leur quotidien: tâches familiales, travail, obligations sociales.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** L'association est dénommée LËTZEBUERGESH AngschtStéierungenHëllef A SELBSTHËLLEF en abrégé L.A.S.H. asbl. Elle est régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. Tous les membres présents et ceux qui seront admis par la suite s'engagent à observer les présents statuts.

**Art. 4. Objet activités.** L'association a pour but:

- de promouvoir l'échange d'expérience à travers des réunions de groupe réguliers entre personnes souffrant d'angoisse, de troubles de panique, de phobie sociale, d'anxiété généralisée, de troubles obsessionnels compulsifs (TOC) ou de tout autre problème lié à l'anxiété et se soutenir réciproquement sous forme d'entraide lors du développement et de la mise en pratique de nouvelles stratégies
- d'aider à mieux comprendre la maladie et à démonter les préjugés envers les malades concernés
- de rendre attentif au danger de dépendances (alcool, médicaments ou autres)
- d'échanger les expériences propres concernant les traitements médicaux et/ou thérapeutiques ambulants ou en clinique
- d'informer et de sensibiliser par l'intermédiaire des stands d'informations, des conférences publiques ou autres
- de réduire l'isolement social et de développer la confiance en soi, afin d'augmenter de nouveau la qualité de vie en général
- de soutenir par un entraînement régulier en commun, la reprise progressive des activités évitées
- d'entretenir une étroite collaboration avec les professionnels

P. Thillmann / C. Diederich / R. Biewesch

*Président / Secrétaire / Trésorier*

**Art. 5. Associés.** L'association est neutre du point de vue politique, idéologique, confessionnel et racial.

L'association se compose de membres effectifs, de personnes bénéficiaires, de donateurs et de membres d'honneur. Le nombre des membres est limité. Celui des membres effectifs ne pourra être inférieur à trois.

Les membres effectifs

Peuvent devenir membres effectifs les personnes qui acceptent les objectifs définis à l'article 4 et qui travaillent à la réalisation de ces objectifs. Tous les membres effectifs disposent d'un droit de vote égal. Le titre de membre effectif est lié à l'acquisition d'une carte de membre dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale sans pouvoir dépasser la somme de 75,- euros.

Les personnes bénéficiaires

Les personnes qui, sans être membre effectif de l'association, bénéficient de l'asbl. Les personnes bénéficiaires participeront aux frais de fonctionnement de l'association par le versement d'une participation annuelle et mensuelle dont les montants sont fixés par le comité.

Les donateurs et les membres d'honneur

Peuvent devenir donateurs les personnes sympathisantes qui acquièrent une carte de donateur par un versement annuel dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

Le comité peut décerner le titre de membre d'honneur, il est purement honorifique et n'ouvre aucun droit au sein de l'asbl.

**Art. 9 Cotisations et dons.** Le montant et les modalités de la cotisation sont fixés par l'Assemblée Générale. La cotisation est fixée par l'Assemblée Générale sans cependant pouvoir dépasser le montant de 75,- euros. Elle vient à l'échéance au début de l'année sociale. L'année sociale s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

L'association est habilitée à recevoir des dons en nature et en espèces.

P. Thillmann / C. Diederich / R. Biewesch  
*Président / Secrétaire / Trésorier*

Référence de publication: 2007064015/4920/65.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06608. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Jobe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.178.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

*Pour JOBE HOLDING S.à.R.L.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063959/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04422. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Torsch Financière S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 60.447.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063988/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04680. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Sinex Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.855.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

*Pour SINEX INVESTMENT S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063972/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04425. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Shanks Lux S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.780.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twentieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of SHANKS LUX S.A., (the «Company»), a «Société Anonyme», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, incorporated on 3 March 2000 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, of 7 July 2000 number 470, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 74.780.

To this end, appears the sole shareholder of the Company, SHANKS & McEwan (OVERSEAS HOLDINGS) LTD, a limited company, having its registered office at Astor house, Station Road, Bourne End, Buckinghamshire SL8 5YP, United Kingdom, (the «Shareholder»), here represented by Mr. Patrick Van Hees, prenamed, duly authorised to act in the name and on behalf of the Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman requests the notary to act that:

I.- All the 310 (three hundred and ten) shares representing the whole share capital of the Company is represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

II.- The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Approval of the annual accounts of the Company for the year ended 31 March 2006;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of a liquidator and determination of its power;
4. Approval of the liquidation accounts;
5. Declaration of the liquidator regarding the assets and liabilities of the Company;
6. Closing of the liquidation of the Company;
7. Discharge to the liquidator and to the Directors of the Company;
8. Determination of the place of keeping of the Company's documents and books.

After the foregoing is approved by the Shareholder, the following resolutions are taken:

*First resolution*

The Shareholder resolves to approve the annual accounts of the Company for the year ended 31 March 2006, a copy of which is attached to these minutes.

The Shareholder further resolves to carry forward the loss of EUR 16,637.- (sixteen thousand six hundred thirty seven euros).

The Shareholder also resolves to grant full and total discharge to the Directors for the accomplishment of their mandate for the year ended 31 March 2006.

*Second resolution*

The Shareholder resolves, according to article 2 of the Company's Articles of Association, to pronounce the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the «Company Liquidation») with immediate effect.

*Third resolution*

The Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolves to approve the liquidation accounts of the Company dated 20 December 2006, as attached to the present resolutions, whereby the remaining assets and liabilities of the Company are composed as follows:

66662

	EUR
<i>Assets</i>	
Cash at bank . . . . .	3,666.-
Total . . . . .	3,666.-
<i>Liabilities</i>	
Charges for professional services . . . . .	10,800.-
Amounts due to Affiliates . . . . .	59,976.-
Total . . . . .	70,766.-

*Fifth resolution*

The Shareholder, in its capacity of Liquidator of the Company, declares that (i) the Company no longer carries out any activity and that (ii) to the exception of the liabilities listed hereabove under resolution four, all liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation to the completion of the liquidation are duly provided for and that the Shareholder irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

The Shareholder declares that it has taken over all remaining assets of the Company as listed hereabove under resolution four.

The Shareholder declares that it has performed all the formalities necessary in order to make fully effective the above take over of all the remaining assets and liabilities of the Company and received the approval to the transfer of the assigned liabilities from the creditors.

*Sixth resolution*

The Shareholder declares the liquidation as accomplished and the Company to have ceased to exist with effect at the date hereof.

*Seventh resolution*

The Shareholder resolves to give full and complete discharge, up to this date, to itself in its capacity of Liquidator of the Company for the accomplishment of its duty and to the Directors of the Company for the accomplishment of their mandate.

*Eighth resolution*

The Shareholder resolves that the Company's documents and books will be kept for five years following completion of the liquidation at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The resolutions above being passed, the share register of the Company is cancelled.

There being no further business on the Agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they sign together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**French translation**

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme SHANKS LUX S.A. (la «Société»), ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 470 du 7 juillet 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.780.

A cette fin comparait l'associé unique, SHANKS & McEwan (OVERSEAS HOLDINGS) LTD, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis à Astor House, Station Road, Bourne End, Buckinghamshire SL8 5YP, Royaume-Uni («l'Associé»), ici représentée par Mr Patrick Van Hees, autorisé à agir en vertu d'une proxy donnée sous seing privé.

Ladite procuration, préparée ne varietur par les parties présentes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et déposée avec celui-ci auprès de l'administration du registre.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

I.- Toutes les 310 (trois cent dix) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'année se terminant au 31 mars 2006;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Approbation des comptes de liquidation;
5. Déclaration du liquidateur concernant les actifs et les dettes de la Société;
6. Clôture de la liquidation de la Société;
7. Décharge donnée au liquidateur et aux Administrateurs de la Société;
8. Détermination du lieu de conservation des documents et livres de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé, les décisions suivantes sont prises:

*Première résolution*

L'Associé décide d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'année se terminant au 31 mars 2006, une copie des comptes annuels restera annexée à la présente minute.

L'Associé décide ensuite de reporter la perte de EUR 16.637,- (seize mille six cent trente-sept euros)

L'Associé décide aussi de donner pleine et entière décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat relatif à l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

*Deuxième résolution*

L'Associé décide, conformément à l'article 2 des statuts de la Société, de prononcer la dissolution volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société») avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Associé se désigne liquidateur de la Société et aura total pouvoir de signer, exécuter, d'accomplir toutes actes et de faire le nécessaire pour rendre cet acte effectif.

*Quatrième résolution*

L'Associé décide d'approuver les comptes de liquidation de la Société datés du 20 décembre 2006, tels qu'attachés aux présentes résolutions et dont il ressort en particulier que les actifs et les dettes restants de la Société sont composés comme suit:

<i>Actifs</i>	EUR
Compte bancaire . . . . .	3.666,-
Total . . . . .	3.666,-
<i>Dettes</i>	EUR
Frais administratifs . . . . .	10.800,-
Montants dus aux Affiliés . . . . .	59.976,-
Total . . . . .	70.766,-

*Cinquième résolution*

L'Associé, en tant que Liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et qu'(ii) à l'exception des dettes mentionnées ci-avant sous la résolution quatre, toutes les dettes de la Société ont été réglées et que toutes les dettes en rapport avec la clôture de la liquidation ont été provisionnées et que l'Associé s'engage irrévocablement à prendre en charge toute dette présente et encore impayée de la Société dissoute.

L'Associé déclare qu'il a repris tous les actifs restant de la Société tels que mentionnés ci-avant sous la résolution quatre.

L'Associé déclare qu'il a effectué toutes les formalités nécessaires pour rendre pleinement effective la reprise précitée de tous les actifs et dettes restants de la Société et que l'approbation des créanciers pour le transfert des dettes a été obtenue.

*Sixième résolution*

L'Associé déclare que la liquidation est accomplie et que la Société a cessé d'exister à la date des présentes.

*Septième résolution*

L'Associé décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date d'aujourd'hui, à lui-même en sa qualité de liquidateur de la Société pour l'accomplissement de sa mission et aux Administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

*Huitième résolution*

L'Associé décide que les documents et livres de la Société seront conservés cinq ans après la clôture de la liquidation à l'ancien siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les résolutions indiquées ci-dessus étant passées, le registre des Associés est annulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande du comparant, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française à la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 59, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063866/242/173.

(070067095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Julius Baer Multiselect Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.428.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung  
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2007 um 16.45 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2007063839/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Julius Baer Multicooperation Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.421.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung  
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2007 um 15.45 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2007063843/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Kinetron S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.288.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 mai 2007*

1. La société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KINETRON S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063818/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04944. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.786.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 12 décembre 2006*

1. Monsieur Marcin Prusaczyk a démissionné de son mandat de gérant de la catégorie A.

2. Monsieur Robert Burrow, partner SJ Berwin, né le 24 mars 1951 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à EC4R 1BE Londres (Royaume-Uni), 10, Queen Street Place, a été nommé comme gérant de la catégorie B, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

GRIFFIN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063850/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**MGE Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.961.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 8 mai 2007*

1. Le nombre des gérants a été augmenté de deux à trois.

2. Monsieur Gerhard Graf, né le 1<sup>er</sup> mars 1967 à Eisenstadt (Autriche), demeurant à A-7111 Parndorf, c/o Designer Outlet Strasse, a été nommé comme gérant supplémentaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE HAMBURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063857/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Julius Baer Multibond Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.427.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung  
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2007 um 15.15 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschrift

Référence de publication: 2007063848/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Julius Baer (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.535.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung  
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2007 um 16.00 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Martin Vogel, Fabio Oetterli, Michel Malpas, Craig Wallis und Andrew Hanges bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschrift

Référence de publication: 2007063849/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**MGE Moscow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.949.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 8 mai 2007*

1. Le nombre des gérants a été augmenté de deux à trois.

2. Monsieur Gerhard Graf, né le 1<sup>er</sup> mars 1967 à Eisenstadt (Autriche), demeurant à A-7111 Parndorf, c/o Designer Outlet Strasse, a été nommé comme gérant supplémentaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE MOSCOW S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063859/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**The Golden King's Club Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.268.

*Extrait d'une assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2007*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2007, concernant la société THE GOLDEN KING'S CLUB SARL, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.268, avec siège social à L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg, que:

- 1) Le gérant Vitantonio Lotito, demeurant à L-1490 Luxembourg, 13-17, rue d'Epernay, a été révoqué de ses fonctions.
- 2) Monsieur Giuseppe Dell'Orso, demeurant à L-1740 Luxembourg, 90, rue de Hollerich, a été nommé gérant en remplacement de celui révoqué.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007. Référence: LSO-CE03632.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 mai 2007.

R. Arrensdorff  
*Notaire*

Référence de publication: 2007063880/218/19.

(070067312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**3Nations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 89.083.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Daan den Boer et Madame Nancy Bleumer, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

La même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en remplacement de ELPERS & CO. REVISEUR D'ENTREPRISES S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Daan den Boer, Administrateur
- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur
- Madame Nancy Bleumer, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

*Pour 3 NATIONS S.A.*  
D. den Boer  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007063815/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04952. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070067315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.863.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 103.794.

Par résolution signée en date du 10 mai 2007, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063874/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**East-West United Bank S.A. (Banque Unie Est-Ouest), Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 12.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063894/2118/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05915. - Reçu 94 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Sestante 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 525.275,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.883.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of January,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SESTANTE 1 S.à r.l., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Bettingen notary on the 13th day of December 2006, and of which the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending (the «Mémorial»).

The meeting is conducted by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, proxy holder, who requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the proxy and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, that the 638 class A common voting shares (the «Class A Shares»), 768 class B common voting shares (the «Class B Shares»), 988 class C shares (the «Class C Shares»), and 10,555 class D common voting shares (the «Class D Shares») representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1 To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 201,550.- (two hundred one thousand five hundred fifty Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 323,725.- (three hundred twenty-three thousand seven hundred twenty-five Euros) to EUR 525,275.- (five hundred twenty-five thousand two hundred seventy-five Euros) by the creation and issue of 8,062 (eight thousand sixty two) Class D Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each to IMPE LUX S.à.r.l., subject to the payment of a global share premium of the amount of EUR 18,897,328.- (eighteen million eight hundred ninety-seven thousand three hundred twenty-eight Euros) to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

2 To approve and to issue 8,062 (eight thousand sixty two) Class B redeemable convertible bonds (the «Class B RCB») to IMPE LUX S.à.r.l. having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each for a total amount of EUR 201,550.- (two hundred one thousand five hundred fifty Euros) which have been fully paid by a contribution in cash.

3 To acknowledge that after the share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class A Shares	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Total Shares
SOREFISA S.p.A. ....	638	768	988	0	2,394
MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l. ....	0	0	0	10,555	10,555
IMPE LUX S.à.r.l. ....	0	0	0	8,062	8,062

4 To amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase of the Company.

5 Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 201,550.- (two hundred one thousand five hundred fifty Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 323,725.- (three hundred twenty-three thousand seven hundred twenty-five Euros) to EUR 525,275.- (five hundred twenty-five thousand two hundred seventy-five Euros) by the creation and issue of 8,062 (eight thousand sixty two) Class D Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, subject to the payment of a global share premium of the amount of EUR 18,897,328.- (eighteen million eight hundred ninety-seven thousand three hundred twenty-eight Euros) to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

IMPE LUX S.à.r.l., duly represented by Patrick Van Hees, jurist with professional address in Merch, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 January 2007, declares to subscribe to 8,062 (eight thousand sixty two) Class D Shares, which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 19,098,878.- (nineteen million ninety-eight thousand eight hundred seventy-eight Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

The Shareholders accept to waive their preferential rights of subscription with respect to the here above contemplated increase of share capital of the Company.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to approve and to issue 8,062 (eight thousand sixty two) Class B redeemable convertible bonds (the «Class B RCB») to IMPE LUX S.à.r.l. having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each for a total amount of EUR 201,550.- (two hundred one thousand five hundred fifty Euros) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 201,550.- (two hundred one thousand five hundred fifty Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to acknowledge that after the share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class A Shares	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Total Shares
SOREFISA S.p.A. ....	638	768	988	0	2,394
MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l. ....	0	0	0	10,555	10,555
IMPE LUX S.à.r.l. ....	0	0	0	8,062	8,062

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase of the Company, which shall now be read as follows:

«The subscribed share capital of the Company is set at EUR 525,275.- (five hundred twenty-five thousand two hundred seventy-five Euros) represented by no. 638 class A common voting shares (the «Class A Shares»), no. 768 class B common voting shares (the «Class B Shares») no. 988 class C common voting shares (the «Class C Shares») and no. 18,617 class D common voting shares (the «Class D shares»), each with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) and each being fully paid up.»

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one hundred and ninety-seven thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn-up in Mersch, Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il s'est tenu une assemblée générale extraordinaire des Associés de SESTANTE 1 S.à.r.l., ayant son siège social 46 A, avenue J. F. Kennedy et pas encore enregistrée au du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte par le notaire de M<sup>e</sup> Paul Bettingen le 13 décembre 2006, dont la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (le «Mémorial»).

L'assemblée est conduite par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, mandataire, qui requiert le notaire d'acter que:

I. Les Associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont spécifiées dans la liste de présence. Ladite liste et les procurations, lesquelles paraphées ne varient par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

II. Ainsi qu'il en résulte de la liste de présence, les 638 parts sociales disposant d'un droit de vote de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), les 768 parts sociales disposant d'un droit de vote de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), les 988 parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), et les 10.555 parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D») représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées à cette Assemblée. Tous les Associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de l'Assemblée et écarter toutes les conditions et les formalités. L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur toutes les questions à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### Agenda:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 201.550,- (deux cent un mille cinq cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 323.725,- (trois cent vingt trois mille sept cent vingt-cinq Euros) à EUR 525.275,- (cinq cent vingt cinq mille deux cent soixante-quinze Euros) par la création et l'émission de 8.062 (huit mille soixante deux) Parts Sociales de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à IMPE LUX S.à.r.l., et à être souscrites et entièrement payées par apport en espèces, soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 18.897.328,- (dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent vingt-huit Euros).

2. Approuver et émettre 8.062 (huit mille soixante deux) obligations convertibles rachetables de classe B (les «RCB Classe B») à IMPE LUX S.à.r.l. ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, pour un montant total de EUR 201.550,- (deux cent un mille cinq cent cinquante Euros), lequel a été intégralement payé par une contribution en espèces.

3. Reconnaître qu'après l'augmentation de capital de la Société, les parts sociales se répartiront comme suit:

Investisseur	Parts So- ciales de Classe A	Parts So- ciales de Classe B	Parts So- ciales de Classe C	Parts So- ciales de Classe D	Nombre total de parts so- ciales
SOREFISA S.p.A. ....	638	768	988	0	2.394
MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l. ....	0	0	0	10.555	10.555
IMPE LUX S.à.r.l. ....	0	0	0	8.062	8.062

4. Amender l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital de la Société.

5. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 201.550,- (deux cent un mille cinq cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 323.725,- (trois cent vingt trois mille sept cent vingt-cinq Euros) à EUR 525.275,- (cinq cent vingt cinq mille deux cent soixante-quinze Euros) par la création et l'émission de 8.062 (huit mille soixante deux) Parts Sociales de Classe D ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à IMPE LUX S.à.r.l., et à être souscrites et entièrement payées par apport en espèces, soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 18.897.328,- (dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent vingt-huit Euros).

IMPE LUX S.à.r.l., ici représentée par Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à Merch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé le 22 janvier 2007, déclare souscrire 8,062 (huit

mille soixante-deux) Parts Sociales de Classe D, lesquelles ont été intégralement payées par une contribution en espèces et dont le montant de EUR 19.098.878,- (dix-neuf millions quatre-vingt dix huit mille huit cent soixante-dix huit Euros) est désormais à disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire qui a attesté cette contribution.

Les Associés acceptent de renoncer leurs droits préférentiels de souscription à raison de l'augmentation de capital de la Société prévue.

#### Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver et d'émettre 8.062 (huit mille soixante deux) obligations convertibles rachetables de classe B (les «RCB Classe B») à IMPE LUX S.à.r.l. ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, pour un montant total de EUR 201.550,- (deux cent un mille cinq cent cinquante Euros), lequel a été intégralement payé par une contribution en espèces et dont le montant de EUR 201.550,- (deux cent un mille cinq cent cinquante Euros) est désormais à disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire qui a attesté cette contribution.

#### Troisième résolution

Les Associés décident de reconnaître qu'après l'augmentation de capital de la Société, les parts sociales se répartiront comme suit:

Investisseur	Parts So- ciales de Classe A	Parts So- ciales de Classe B	Parts So- ciales de Classe C	Parts So- ciales de Classe D	Nombre total de parts so- ciales
SOREFISA S.p.A. ....	638	768	988	0	2.394
MEDSTEAD LUXCO S.à.r.l. ....	0	0	0	10.555	10.555
IMPE LUX S.à.r.l. ....	0	0	0	8.062	8.062

#### Quatrième résolution

Les Associés décident d'amender l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital, et qui sera retranscrit comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 525.275,- (cinq cent vingt-cinq mille deux cent soixante-quinze Euros) représenté par 638 parts sociales disposant d'un droit de vote de Classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), 768 parts sociales disposant d'un droit de vote de Classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), 988 parts sociales disposant d'un droit de vote de Classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), 18.617 parts sociales disposant d'un droit de vote de Classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), ayant chacune une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) et chacune ayant été intégralement payée».

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent quatre-vingt-dix-sept mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Mersch, Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, vol. 157s, fol. 61, case 10. — Reçu 190.988,78 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063810/242/194.

(070067261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

#### **Orphee S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 35.423.

#### EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

66672

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.  
Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.  
L'assemblée générale du 15 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg  
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour ORPHEE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064154/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**E Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.256.

*Extraits des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 2 février 2007*

Le siège social a été transféré au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064163/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

---

**Julius Baer Strategy Fund Advisory, Société Anonyme,**

**(anc. Julius Baer Multitrading Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.425.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung  
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2007 um 17.15 Uhr*

Der Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2007063834/6449/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---